



OACI COMMUNIQUÉS

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 12/00

**«LA MISE EN ŒUVRE DES SARP — LA CLÉ DE LA SÉCURITÉ ET
DE L'EFFICACITÉ DE L'AVIATION»,
THÈME DE L'ÉDITION 2000 DE
LA JOURNÉE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

Montréal, le 6 décembre 2000 — L'édition 2000 de la Journée de l'aviation civile internationale, qui est célébrée annuellement pour marquer la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le 7 décembre 1944, a pour thème «La mise en œuvre des SARP — la clé de la sécurité et de l'efficacité de l'aviation».

Les SARP (de l'anglais Standards and Recommended Practices) sont les normes et pratiques recommandées énoncées dans les 18 Annexes de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. Unanimement acceptées par les 185 États contractants de l'OACI, ces SARP traitent de tous les aspects opérationnels et techniques de l'aviation, notamment des nombreux services et installations nécessaires à l'exploitation internationale des aéronefs. Ensemble, elles constituent la base du développement sûr et harmonieux de l'aviation civile internationale.

«L'aviation civile est extrêmement sûre. Lorsque des accidents se produisent, ils sont souvent dus à l'inobservation des règles et des procédures énoncées dans les SARP et les éléments indicatifs connexes élaborés par l'OACI», a déclaré M. Assad Kotaite, Président du Conseil de l'OACI.

Le Programme universel OACI d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP) aide les États à recenser et à combler les carences dans la mise en œuvre des SARP applicables de l'OACI ainsi que des procédures, éléments indicatifs et pratiques de sécurité qui s'y rattachent. Il prévoit également des plans d'action pour remédier à ces carences et, au besoin, une assistance directe pour appliquer des mesures correctives.

«Ce programme innovateur s'est révélé des plus efficaces pour consolider les programmes de supervision de la sécurité des États contractants. Le respect des SARP de l'OACI sauvera des vies et contribuera dans une large mesure à assurer la sécurité aérienne au XXI^e siècle», a ajouté M. Kotaite.

Le Secrétaire général de l'OACI, M. Renato Cláudio Costa Pereira, a indiqué que tous les États contractants auront été audités d'ici la fin de 2001. Il a également attiré l'attention sur les avantages additionnels qui découlent des audits de la sécurité.

«Ce programme, a-t-il fait remarquer, nous a permis de créer un réservoir unique de compétences, une équipe dynamique d'experts dans le domaine des audits de la sécurité de l'aviation, qui demeurera une ressource précieuse pour nos États contractants. En outre, cette expertise croissante nous aidera à relever les défis résultant de l'élargissement éventuel du Programme, qui sera décidé par l'Assemblée de l'OACI, à sa 33^e session, en 2001. Notre objectif est de réduire le taux d'accidents, de sauver des vies et d'améliorer la sécurité aérienne.»

L'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde. Institution spécialisée des Nations Unies, elle établit les normes et règles internationales nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité du transport aérien, et elle est l'instrument de la coopération entre ses 185 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

**Message du Président du Conseil de
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Assad Kotaite,
pour la célébration mondiale de la Journée de l'aviation civile internationale
le 7 décembre 2000**

L'aviation civile moderne est un système mondial extrêmement complexe d'interactions entre humains et machines. Des normes universellement acceptées et mises en œuvre sont donc essentielles à la sécurité et à l'efficacité du transport aérien des passagers et des marchandises dans le monde entier. Sans règles et procédures uniformes, l'aviation serait au mieux chaotique et au pire dangereuse.

Les normes et pratiques recommandées (SARP) que contiennent les 18 Annexes à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* de 1944 ont permis au transport aérien mondial de prospérer pendant plus d'un demi-siècle de façon sûre et harmonieuse. Ensemble, elles constituent un cadre réglementaire effectif et complet pour tous les aspects de l'aviation civile, allant de la gestion de la circulation aérienne et de l'exploitation technique des vols à la prévention des accidents et à l'environnement.

L'aviation civile est extrêmement sûre. Lorsque des accidents se produisent, ils sont souvent dus à l'inobservation des règles et des procédures énoncées dans les SARP et les éléments indicatifs connexes élaborés par l'OACI. Aujourd'hui, comme toujours, la sécurité de l'aviation civile dépend de la pertinence des SARP et de leur niveau de mise en œuvre par les 185 États contractants.

Une des principales tâches de l'OACI est la révision constante des SARP pour que les règlements progressent au rythme rapide de la transformation technologique et opérationnelle de l'aviation civile. Ce processus comporte de nombreuses consultations avec les États contractants, les organisations aéronautiques internationales et les représentants de l'industrie et aboutit à un large consensus sur l'élaboration ou l'actualisation des SARP.

Fait tout aussi important, l'OACI aide les États contractants à recenser et à combler les carences dans la mise en œuvre des SARP, principalement dans le cadre du Programme universel OACI d'audits de la supervision de la sécurité. Ce programme obligatoire et innovateur évalue la mise en œuvre de la supervision de la sécurité par les États, ainsi que celle des SARP applicables de l'OACI et des procédures, éléments indicatifs et pratiques de sécurité qui s'y rattachent. Il prévoit également des plans d'action pour remédier à ces carences et, au besoin, une assistance directe pour appliquer des mesures correctives.

Le Programme se limite actuellement à la législation, aux procédures et aux pratiques relatives à la délivrance des licences du personnel, ainsi qu'à l'exploitation et à la navigabilité des aéronefs. Sous réserve des décisions de la 33^e Assemblée de l'OACI, qui se tiendra en 2001, le Programme sera élargi pour englober les services de la circulation aérienne, les aérodromes ainsi que les enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation.

Le Programme universel OACI d'audits de la supervision de la sécurité s'est révélé des plus efficaces pour consolider les programmes de supervision de la sécurité des États contractants. Je ne doute aucunement qu'il sauvera des vies et qu'il contribuera dans une large mesure à assurer la sécurité aérienne au XXI^e siècle.

**Message du Secrétaire général de
l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Renato Cláudio Costa Pereira,
pour la célébration mondiale de la Journée de l'aviation civile internationale,
le 7 décembre 2000**

Je crois que le Programme universel OACI d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP) marquera le début d'une ère nouvelle dans la sécurité de l'aviation partout dans le monde. Je crois également que ce programme a des ramifications qui dépassent largement l'application générale des normes et pratiques recommandées (SARP) de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*.

En janvier 1997, le Président du Conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite, a inauguré la création de l'USOAP en indiquant que le moment était venu pour l'OACI de jouer un rôle plus actif dans l'application uniforme des SARP. En moins de deux ans, les 185 États contractants de l'OACI ont, sous la direction du Conseil, examiné, entériné et animé le concept. Le Programme a été officiellement lancé le 1^{er} janvier 1999 et a depuis effectivement élargi la vocation et les activités de l'Organisation.

Nous nous sommes engagés avec enthousiasme à assurer le succès de l'USOAP. Dès le départ, une section spéciale a été créée au sein du Secrétariat pour administrer le Programme. Des ressources financières et humaines adéquates lui ont rapidement été affectées afin d'accélérer les travaux pendant la période de formation. Grâce à l'appui sans réserve des États contractants, nous sommes en train de réaliser nos objectifs. D'ici la fin de 2001, tous les États contractants auront été audités.

Ce programme nous a permis de créer un réservoir unique de compétences, une équipe dynamique d'experts dans le domaine des audits de la sécurité de l'aviation, qui demeurera une ressource précieuse pour nos États contractants. En outre, cette expertise croissante nous aidera à relever les défis résultant de l'élargissement éventuel du Programme, qui sera décidé par l'Assemblée de l'OACI, à sa 33^e session, en 2001.

Grâce aux fonctionnaires, masculins et féminins, de l'OACI chargés de mener à bien l'USOAP, les États contractants pourront s'acquitter plus facilement des responsabilités que leur confère la *Convention* en ce qui a trait au développement sûr et efficace de leur aviation civile, et le faire dans un esprit de coopération mondiale, non seulement sur le plan géographique, mais aussi sur le plan de l'engagement et des responsabilités de chacun des membres de la communauté aéronautique mondiale.

L'USOAP, à mon avis, amène tous les pays du monde à reconnaître unanimement la valeur de la vie humaine. À ma connaissance, aucun autre programme n'est fondé sur la notion que la vie humaine est le bien auquel nous attachons le plus de prix.

– FIN –